



fête de la Soupe

St-Cybard | Angoulême

Concert - animations gratuites
Place Mulac
édition 2023

Ven 01
Décembre
18h00

Venez avec votre contenant!

Inscription préalable obligatoire
pour les préparateurs de soupe

Inscription jusqu'au 24 novembre

05 45 94 81 03 secretariat@cscs-rivesdecharente.com

Concert par
LA FANFARE OUEST

 Rives de Charente

BULLETIN D'INSCRIPTION

« Fête de la soupe - 1 décembre 2023 »

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Tel : Mail :

souhaite participer à la fête de la soupe du 1 décembre 2023, place Mulac ,St
Cybard à Angoulême.

Je m'engage à respecter le règlement (ci-joint) de la fête de la soupe.

Fait à

Le

Signature :

À renvoyer impérativement au CSCS/MJC Rives de Charente avant le
24 novembre 2023

Règlement pour les participants à la fête de la soupe 2023

Art 1

La fête de la soupe de St Cybard est ouverte à tous, : particuliers, écoles, crèches, associations, commerçants...

Art 2

Elle se déroulera le vendredi 1 décembre 2023 à partir de 18h00 sous les halles de la place Mulac à Angoulême.

Installation des stands à partir de 17h00.

Art 3

L'inscription est gratuite mais impérative avant le 24 novembre 2023, auprès de « Rives de Charente » avec le bulletin d'inscription, le règlement signé et la recette de sa soupe.

Art 4

Chaque participant apportera une cocotte de soupe de son choix qu'il servira gratuitement en petite quantité afin de permettre au public de goûter un maximum de soupes.

Il est conseillé d'amener sa soupe en assez grande quantité (10L) et suffisamment chaude pour la dégustation (gaz non autorisé). Possibilité d'apporter des plaques électriques de maintien au chaud.

Art 5

Toutes les sortes de soupe sont autorisées mais l'utilisation de produits de saison sera privilégiée.

Art 6

Il est interdit d'introduire de l'alcool et toutes substances toxiques ou illicites dans la soupe.

Art 7

Pour des raisons sanitaires, un échantillon sera prélevé sur chaque soupe par les organisateurs.

Art 8

Une consigne de 1€ pour les gobelets personnalisés et les cuillères sera proposée par l'organisation.

Art 9

Chaque participant aura à sa disposition une table qu'il pourra décorer. De plus, il devra apporter un récipient (boîte de conserve ou autres) pour récolter ses votes.

Art 10

Vous pouvez imprimer vos recettes et les mettre à disposition sur votre stand. Ceci pourra éviter les allergies. Si vous n'avez pas la possibilité de les imprimer, se rapprocher de Rives de Charente

Art 11

L'élection de la meilleure soupe sera faite par les visiteurs qui voteront pour leurs soupes préférées.

Art 12

Une petite récompense symbolique sera distribuée au gagnant mais se sera surtout la chaleur des échanges et la convivialité.